



Bulletin d'information de l'ASSOCIATION PHILATÉLIQUE

Siège social : Mairie de Quartier de LILLE-CENTRE 31 rue
des Fossés à LILLE

Membre de la F.F.A.P. N° 2-42 et du Groupement Régional
PAS-de-CALAIS INSS 02902516 - SIRET N° 391 827 227 00029

Responsable publication :

Brigitte VANSTEENDAM

8 rue Delannoy App 31, 59160 LOMME
n° 106

Rédaction :

Jean MILLAIRE 14 rue Gambetta 59370 Mons en Baroeul

Nortimbrophil

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons donc entamé l'année philatélique 2019/2020 et lors de notre dernier Conseil d'Administration, nous avons décidé que l'Assemblée Générale de notre association aurait lieu le 16 Novembre 2019.

Cette année a été marquée, comme chaque année, par la fête du timbre les 9 et 10 mars 2019 et par la bourse de l'association le 20 mai 2019 dont vous trouverez les comptes rendus dans ce numéro.

Je tiens tout particulièrement à remercier pour ces occasions toute l'équipe de bénévoles, les anciens, toujours présents depuis des années et les nouveaux venus qui ont contribué à la réussite de ces manifestations.

Je remercie également les membres de la « Traction Universelle » présents et nombreux qui ont réservé leur samedi pour nous offrir un beau spectacle de voitures anciennes, en l'occurrence la Traction avant Citroën dont on fêtait le centième anniversaire de la marque cette année, et qui ont participé à la réussite de cette manifestation chère à l'APL.

Cette année a été aussi et, malheureusement, marquée par le décès de Monsieur le Docteur Jacques LIEFOOGHE le 28 juillet 2019.

C'était un grand philatéliste qui a apporté énormément à l'APL, grâce à ses connaissances (les marques postales entre autres), son implication à la préparation, à la rédaction et à la réalisation des 4 numéros spéciaux de

Nortimbrophil ; l'organisation de la fête du timbre durant plusieurs années ; ses exposés philatéliques très appréciés de tous.

Il était brillant dans beaucoup de domaines, mais pour nous, adhérents de l'APL, il était et restera dans les annales un vrai philatéliste.



Nous avons reçu de nombreux témoignages de personnes de l'Association ayant bien apprécié ce grand philatéliste. Je remercie particulièrement Monsieur BERA, qui a rédigé avec lui le dernier Nortimbrophil spécial et qui a bien voulu représenter l'APL lors de ses obsèques et s'occuper du dépôt de gerbe en notre nom, pendant cette période de vacances où bon nombre d'entre nous étions absents.

Vous trouverez ci-dessous le témoignage du doyen de nos adhérents, Monsieur Denis RAGON qui a bien connu le Docteur LIEFOOGHE.

La vie philatélique continue...

En espérant vous retrouver nombreux lors de nos réunions et à notre Assemblée Générale le 16 novembre prochain.

Bonne lecture à tous, cordialement,

La Présidente

Brigitte VANSTEENDAM

Note du rédacteur : il n'y a eu qu'un seul numéro de NT pendant l'année 2018-2019 ; pour qu'il soit utile de l'imprimer (et réduire le coût du tirage), il faut au moins 16 pages. Plus j'ai de matière, que les adhérents fournissent, plus le NT sera étoffé ! A vos plumes (ou vos claviers) donc !

BOURSES-RENCONTRES

D 20/10	Vieux Berquin (S des F) Saint Pol sur Ternoise (S des F)	D 01/12	Neuville en Ferrain (salle M Curie) Maubeuge (espace Sculfort Av J. Jaurès) St Omer (salle Vauban, allée des Glaces)
S 26/10	Hornaing (salle de sports J.L. Caron)	S 07/12	Calais (forum Gambetta)
D 27/10	Annoeullin (S des F rue de la Gare) Cysoing (S des F rue A. Briand)	D 08/12	Marly (salle Denayer) Drocourt (complexe Agora)

	Tourcoing (salle G.Dael)		Calais (suite)
S 02/11	Anzin (S des F, square de la République)	S 14/12	Steenwerck (salle des Sports)
D 03/11	Armbouts-Cappel (S des F, Pl de la Mairie) Loon-Plage (salle Coluche, rue des manoirs) Salomé (Complexe Raymond Nowacki)	D 15/12	Merville (S des F)
D 10/11	Aix Nolette (S des F) Mons en Baroeul (Fort)	D 29/12	Mouvoux (espace J. Richmond)
L 11/11	Pérenchies (salle M. Schuman)		
D 17/11	Hazebrouck (salle des Augustins) Noyelles sous Lens (Foyer municipal rue de la République) Halluin (salle A. Faidherbe)	D 01/03/2020	Bourse philatélique de 9160 LOKEREN (Belgique) de 9 à 16 h Centre de jeunesse et sports Sportlaan 2
D 24/11	Mortagne du Nord (S des F) Courrières (centre culturel A. Briand) Hallennes les Haubourdin (complexe sportif P. de Coubertin)		

CALENDRIER DES REUNIONS

les 5 et 19/10/2019 ; les 2 et 16/11/2019 ; les 7 et 21/12/2019 ; les 4 et 18/01/2020 ; les 1 et 15/02/2020 ;	les 7 et 21/03/2020 ; les 4 et 18/04/2020 ; les 2 et 16/05/2020 ; les 6 et 20/06/2020 ; le 4/07/2020.
---	---

COMPTE-RENDU DES ASSEMBLEES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06 JANVIER 2019

La Présidente, Brigitte VANSTEENDAM s'adresse à l'assemblée :

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre présence aujourd'hui et c'est très chaleureusement que j'accueille ici chacun d'entre vous au nom de notre association.

La séance se déroulera de la façon portée à votre connaissance dans la convocation dont vous avez été destinataire pour l'Assemblée Générale de ce jour.

Pour terminer, nous marquerons la fin de notre Assemblée par une loterie pour les personnes présentes, suivie du pot de l'amitié, et si personne n'a rien à ajouter à ce petit préambule, je vous propose d'entamer les débats dès maintenant.

Le secrétaire prend la parole pour indiquer que nous sommes 90 adhérents à l'APL, qu'à cette réunion 41 sont présents, 11 procurations nous sont parvenues, ce qui entraîne un nombre de 52 adhérents. En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale de l'association peut se tenir légalement.

Il est 15 h 15, Madame Brigitte VANSTEENDAM, Présidente, déclare ouverte la 92ème Assemblée Générale Ordinaire de l'APL,

Accueil et remerciements aux personnes invitées présentes :

Absents excusés :

Monsieur Robert DEDEKER, absent excusé
Monsieur Daniel DUBAR, absent excusé
Madame Brigitte MENU, absente excusée
Monsieur Francis KHERYNCK, absent excusé

Procurations reçues : M. TELLIER (Procuration à M. MILLAIRE) ; M. HOURY (à la Présidente) ; M. CAMBIER (à M. Millaire) ; M. MAROUZE (à M. SAVARY); M. SELOSSE (à M. DEBACKER) ; M. DILLIES (à M. POUILLAUDE) ; M. KOSMALA (à M. POUILLAUDE) ; M. LIEFOOGHE (à M. BERA) ; M. RAGON (à Mme VANSTEENDAM) ; M. RUYANT (à Mme LAMIRAND) ; M. DESCAMPIAUX (en blanc) ; M. MARTIN (en blanc)

Accueil des nouveaux adhérents :

Depuis la dernière Assemblée Générale du 26 novembre 2017, nous avons eu le plaisir d'accueillir :

N° 3038 - Monsieur KOSMALA Simon de LILLE
N° 3039 - Madame DRUESNE Régine de LA MADELEINE
N° 3040 - Monsieur TURPAIN Robert de LILLE
N° 3041 - Monsieur AKBAL Mahdi de LOOS
N° 3042 - Monsieur DELESALLE Guillaume de RONCHIN
N° 1732 - Monsieur BERNARD Charles de LILLE
N° - Madame LAMBIN Henriette de Comines (épouse d'un ancien membre décédé, qui a repris le n° d'adhérent de son mari)
N° 3043 - Monsieur MASSET Jacques de BAISIEUX
N° 3044 – Monsieur PIERRE Didier de FACHES THUMESNIL

Hommage à nos amis disparus :

Avant l'ouverture des débats, il est d'usage de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés au cours de l'année philatélique qui s'est écoulée. Depuis notre dernière Assemblée Générale de 2017, nous avons eu la tristesse de déplorer le décès de Jacques VANLERBERGHE (voir dernier NT). Nous aurons également une pensée pour tous les membres de l'APL qui souffrent, qu'ils soient présents ou non.

L'Assemblée observe une minute de silence.

1°/Approbation du compte rendu de l'AGO du 14 octobre 2017

Le compte rendu a été envoyé à tous les adhérents par mail ou par courrier et affiché sur nos panneaux lors des réunions suivantes.

Ce compte rendu a également été diffusé dans le NORTIMBROPHIL n° 104 de février 2018.

Personne n'ayant demandé un vote à bulletin secret et n'ayant eu aucune remarque, aucune abstention et aucune voix contre, le compte rendu de l'AGO 2017 est adopté à l'unanimité.

2°/ Rapport d'activités de la saison 2017/2018 :

- Fête du Timbre des 11 et 12 mars 2017

- Première année sur le thème *l'automobile et l'élégance*, le thème étant l'Alpine Renault. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions à la Mairie de RONCHIN Salle A. Colin pour la première fois. Comme d'habitude, nous avons eu de l'aide et des bras, ce qui a bien facilité le déroulement de l'exposition. Nous remercions d'ailleurs toutes les personnes habituelles qui se sont portées volontaires.

- Bourse du timbre du 20 mai 2017

Philippe SAVARY, organisateur de la Bourse évoque d'abord ses déceptions : la cartophilie peu présente (3 négociants seulement), la fréquentation bien faible l'après-midi, les horaires seront modifiés (de 8 h 30 à 16h), une participation assez restreinte au cocktail, l'absence de La Poste (ici : rien et pour la F du T, la Poste ne paie plus qu'une journée, les personnes qui viennent deux jours le font donc bénévolement !); Yvert et Tellier, partenaire déclaré de la Fédération aurait pu faire le déplacement, d'autant plus qu'il n'y avait aucun marchand de matériel ; bien peu de visiteurs pour l'exposition philatélique et cartophile, ce qui est peu encourageant pour les exposants ! Beaucoup de solitude lors de l'installation des tables, par ex...

Mais aussi des satisfactions : une trentaine de bénévoles ont participé à l'installation et à la tenue des stands. Le soutien important de la Mairie de Lille (Merci, M. HANNOH !) permet d'économiser près de 3000 € (sans ce soutien, la Bourse disparaîtrait, deviendrait un gouffre) ; l'exposition est de qualité et le bilan financier est positif.

La préparation de l'édition 2019 est en route, il faut essayer d'élargir la recherche pour avoir de nouveaux négociants afin de renforcer l'attractivité.

M. BERA insiste sur les difficultés d'accès à la salle pour les PMR ; Philippe Savary précise que Lille II manque de moyens financiers pour la réalisation de rampes, il est donc nécessaire d'avoir recours à des moyens de fortune... Quant au vol de timbres, il est bien difficile d'effectuer des recherches ; rappelons que le règlement de la Bourse implique la souscription d'une assurance par chaque exposant.

Venez nombreux à l'édition 2019 : pendant mais aussi AVANT et après, pour éviter à l'Organisateur l'immense sentiment de solitude qui lui pèse et le fait hésiter à reprendre le collier !

- Participation de l'APL à la commémoration du 350ème anniversaire de la signature du traité de Paix d'Aix la Chapelle – mai 1668 – mai 2018. Cette participation n'a pas été un franc succès, malgré l'implication sans bornes de trois membres de l'APL. Le stock de timbres nous reste mais ce n'est pas une perte sèche puisque leur valeur persiste et entre dans les avoirs de l'APL. Les timbres seront mis en vente ou utilisés pour l'affranchissement des courriers.

- Nos réunions bi-mensuelles sont stables et ont toujours une bonne fréquentation. La salle Jeanne d'Arc répond toujours bien à nos attentes, on s'y retrouve avec plaisir, malgré les problèmes de stationnement récurrents qui, de toute façon, sont à déplorer à Lille. L'exclusion des voitures dans la cité ne prend pas en compte les difficultés des personnes qui ont des problèmes physiques de déplacement

.

3°/ Rapport financier : (voir annexe jointe)

Intervention de Jean-Marie POUILLAUDE : lecture et commentaire du document relatif aux recettes et dépenses 2017/2018 (remis à chacun). Le solde débiteur de 248,37 € est à relativiser : l'achat pour 1675 € de timbres du 350ème anniversaire pèse lourd ; ces timbres restent en stock (pour une valeur de 1423,50) et leur vente future remboursera la dépense.

4°/ Rapport des vérificateurs aux comptes :

Messieurs STAS, LALLIER et WYDOCKA ont eu connaissance de tous les documents afin de pouvoir

vérifier les comptes de l'APL. Monsieur STAS n'étant pas présent à l'AG de ce jour, la parole est donnée à Messieurs LALLIER et WYDOCKA. Ce dernier nous indique que les vérificateurs se sont rendus le 20 novembre 2018 au domicile du trésorier pour y examiner les documents relatifs à la tenue des comptes. Aucune anomalie n'a été constatée, les vérificateurs aux comptes proposent donc à l'Assemblée d'approuver le rapport financier.

5°/Vote et renouvellement des vérificateurs aux comptes et nomination d'un troisième vérificateur

Monsieur STAS ayant donné sa démission du poste de vérificateur aux comptes pour des raisons qui lui incombent, la Présidente demande à Messieurs LALLIER et WYDOCKA s'ils acceptent de continuer à superviser les comptes de l'APL, leur réponse est positive. Ils sont donc reconduits dans leur fonction. La Présidente propose également la nomination d'un 3ème vérificateur aux comptes pour pallier une éventuelle absence de l'un d'eux lors de la vérification des comptes annuels, Monsieur TURPAIN se propose pour le poste.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité, donne quitus au Trésorier et reconduit les mandats des vérificateurs aux comptes.

6°/ Prévisions des activités pour la saison 2019 :

- La fête du timbre 2019 aura lieu les 9 et 10 Mars 2019. Cette année, notre manifestation se déroulera encore dans de bonnes conditions puisque nous bénéficions à nouveau de la Salle A. Colin, 622 avenue Jean Jaurès à RONCHIN, juste à côté de la Mairie.

Cette année, le thème est *l'automobile et l'élégance* (année 2), une exposition de voitures anciennes est prévue autour de la salle. Une exposition de voitures miniatures en salle est également prévue ainsi qu'un stand MAIL ART (en attente de confirmation). Il y aura une petite restauration sur place. Le Club Philatélique de Ronchin est associé à la manifestation et sera présent. Nous étudions d'autres possibilités d'actions et, à ce propos, toutes les bonnes idées et les bonnes volontés sont les bienvenues.

- La Bourse aux timbres 2019 a déjà été évoquée plus haut

- Sortie PERIGUEUX.

J.-M. POUILLAUDE intervient pour rappeler que la décision est en suspens, il regrette le manque d'enthousiasme. Il va proposer un projet de covoiturage, en chiffrant les dépenses. Se pose également la question d'une participation éventuelle de l'APL à cette sortie (M. THOREZ avait demandé, suite à la lecture du bilan financier, ce que nous pouvions faire avec l'argent dans les caisses de l'APL : des actions profitables à tous les adhérents, mais lesquelles ? Qui les préparerait ?). Ce sujet provoque chez Lucienne LAMIRAND un vif courroux : elle déclare s'opposer à ce que certains « profitent de l'APL pour obtenir des avantages (...) et si c'est comme ça [elle] arrête tout (...) ». Jean MILLAIRE rappelle que les membres de l'Association ont tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. Tout le monde peut participer aux sorties organisées par l'APL et « profiter » d'une éventuelle participation de l'APL qui aurait été votée en AG ou en réunion de CA. Certaines personnes, parmi les membres du CA ont accepté de prendre des responsabilités à titre entièrement bénévole et il serait malvenu d'insinuer que certains en tirent des avantages. La tenue des comptes est irréprochable. La prochaine rubrique « dons » comprendra la valeur des remises de dons en remerciement des interventions effectuées, à titre bénévole, par Philippe SAVARY et Christian HESPEL lorsqu'ils vont estimer une collection à la demande d'un particulier (héritier sans connaissance philatélique par ex) et lui donner des conseils pour négocier au mieux la vente des pièces. *(Il a déjà été dit et écrit à ce sujet que les membres de l'APL qui voudraient acquérir certaines pièces ainsi devenues propriétés de l'APL pouvaient, après une proposition d'achat raisonnable, de l'ordre de 10 % de la cote, par ex, en devenir les heureux possesseurs)*. De la même façon, ceux qui effectuent le travail lié aux circulations (une vérification

fastidieuse, case par case, des prélèvements effectués, une récapitulation par émetteur et préleveur, l'encaissement des sommes, le calcul des retenues, les déplacements), ceux qui effectuent les démarches administratives ou relationnelles concernant le fonctionnement de l'APL, ceux qui passent une partie de leur temps à rédiger les comptes rendus, ceux qui encadrent le club des jeunes, ceux qui trient les timbres pour la tombola, pour le club, ceux qui préparent des conférences pour animer les réunions, plus tous ceux que j'oublie, mènent cette tâche sans en attendre rétribution. Nous sommes des BE-NE-VOLES, qui faisons des choses parce que nous le voulons bien (du latin *bene volens* : voulant bien) et parce que nous sommes attachés à cette passion commune.

Sans remarques particulières, aucune voix contre et aucune abstention, le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

7°/ Montant de la cotisation pour la prochaine saison :

Depuis l'AG de 2015, la cotisation est passée à 26 euros. Pas de changement prévu pour cette nouvelle année philatélique. Le maintien du montant est justifié par la bonne santé financière de l'APL.

La parole est donnée maintenant aux divers intervenants :

- Gestion stocks de timbres et tombolas par Michèle HUET
- Bibliothèque par Lucienne LAMIRAND et Luc MOUTON : prêt gratuit mais il faut noter sur le cahier pour éviter les pertes...
- Pour l'animation des réunions, outre les conférences d'Olivier CORBLIN ou, aussi pointues, de Gilles MARION, il faudrait qu'un animateur ou une animatrice trouve une idée (ou plusieurs !) touchant le public d'une manière plus récréative (cf J. CAMBAY : de quel timbre s'agit-il ?, il y a quelques années ; grilles de tombola...)
- Circulations par Lucienne LAMIRAND et Michel DEBACKER . A la demande de Jean MILLAIRE, Lucienne LAMIRAND dressera une liste des différentes circulations. Elle (la liste) sera affichée et publiée dans le prochain NT 106 afin que certains puissent s'insérer dans les circuits et améliorer la fluidité des circulations, souci constant ; il faudra y réfléchir : les faire voyager par 2 évite les déplacements, mais allonge la durée de consultation et présente un risque de lassitude.
- Service nouveautés par Jean-Marie POUILLAUDE : le contacter pour toute commande, il lui reste des invendus.
- Section jeunes par Pierre DUBREMETZ qui relate son action (Cf NT 105 dans lequel son action est relatée en détail)
- Revue Nortimbrophil par Jean MILLAIRE : pour le n° 106, la liste des rencontres de collectionneurs sera peut-être reprise. La parution se fera en fonction du volume du contenu (donc des contributions !) Adressez vos articles, vos petites annonces, vos questions à millaire.jean@neuf.fr ou par courrier lors des réunions...Pour le prochain, la rubrique des conférences de notre ami Olivier CORBLIN sera remplie !
- Site Web : réalisation et mise à jour en cours (cf CR de la dernière réunion de CA)
- Nécessité de la mise à jour de l'annuaire des membres.

7°/ renouvellement du Conseil d'Administration :

Le 10 Juin 2017, consécutivement à l'AGE qui a eu lieu ce même jour, les membres du CA présents désignés à cette AGE se sont réunis pour constituer le nouveau bureau par un vote à bulletin secret.

Les statuts de notre association prévoient que le CA doit être composé au maximum de 20 membres élus au scrutin secret pour une durée de deux années par l'AGO. Les membres sont rééligibles. Le CA est renouvelé par moitié chaque année, les candidatures des nouveaux membres devant recevoir l'agrément du bureau de l'association.

Etant donné l'urgence de la situation à l'époque de créer de nouvelles perspectives et de garantir la pérennité de l'association, nous avons laissé le temps à cette nouvelle formation du CA de se mettre en place et de prendre ses marques.

Nous n'avons donc pas prévu à cette AG de renouveler la moitié du CA comme le prévoient nos statuts mais nous souhaiterions pour l'AG prochaine, et compte tenu des conditions prévues dans nos statuts, recevoir bien avant l'AG les candidatures de personnes qui seraient intéressées de venir nous rejoindre au CA puisque le bureau doit donner son agrément.

A ce propos je voudrais rappeler quelques notions à ne pas respecter si l'on veut que notre association perdure :

- ne jamais aller aux réunions,
- critiquer le travail des dirigeants et des membres,
- ne jamais accepter de responsabilités car il est plus facile de critiquer que de réaliser,
- ne faire que ce qui est absolument nécessaire mais uniquement quand les autres retroussent leurs manches, se plaindre que l'association est dirigée par une clique,
- payer sa cotisation le plus tard possible,
- se plaindre qu'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse mais ne jamais envoyer d'article, ne jamais faire de suggestions, ne pas rechercher l'amélioration.

9°/ Questions diverses : aucune question n'a été déposée

10°/ Avant de passer au tirage de la tombola

A propos de la transmission des infos philatéliques par mail aux adhérents, il est rappelé que la mise à jour de leurs adresses mail auprès du secrétaire de l'APL est importante et utile pour la bonne transmission de ces documents,

11°/ Tirage de la tombola pour les membres présents :

Très attendue comme tous les ans, avec des lots de qualité et menée de main de maître par Michèle HUET qui a pris la suite d'Olivier CORBLIN.

12°/ Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APL :

N'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente proclame la fin de l'AG, il est 17h15 et invite les participants à passer au pot du nouvel an.

La Présidente,
Brigitte VANSTEENDAM

Le Secrétaire,
Jean MILLAIRE

COMPTE-RENDU de la REUNION du
CONSEIL D'ADMINISTRATION

08 juin 2019

Présents : Brigitte VANSTEENDAM, Lucienne LAMIRAND, Brigitte MEESMAN, Robert MEESMAN, Michèle HUET, Jean-Marie POUILLAUDE, Pierre DUBREMETZ, Luc MOUTON, Jean MILLAIRE, Philippe SAVARY.

Absent excusé : Michel DEBACKER.

Séance ouverte à 16 h 10.

1. Le précédent compte-rendu de la réunion du dernier CA est approuvé à l'unanimité.
2. Le site informatique : assphilateliquelilloise.fr est opérationnel, certaines pages sont en cours de construction. Rappelons que la mise en place, d'un coût marchand d'environ 15 000 €, a été réalisée par Didier POUILLAUDE. Comme l'APL ne peut ni le salarier ni le rétribuer, il est décidé à l'unanimité de lui offrir un chèque cadeau de 300 € cette année, un autre du même montant l'an prochain.
3. La bourse : bilan présenté par Philippe Savary.
Sur le plan financier, l'achat des deux frigos (160 €) et le fléchage (20 €) n'étant pas pris en compte, le bénéfice est de 765,02 € (1054 en 2018) ; la différence s'explique par la rétribution d'un agent de sécurité (obligatoire) cette année (environ 200 €).
188 m de tables ont été loués, plus 24 m offerts gratuitement ; les deux associations à caractère humanitaire ont été accueillies gratuitement.
La vente de souvenirs n'a rapporté que 16 €, la buvette 328 €.
Les dépenses : 532 € pour la location de la salle, 2 fois 20 € de frais de dossier (fléchage + matériel). Nous avons bénéficié d'un prêt gratuit de matériel (estimé à 4200 € !)
Chaque négociant paie 8 € le m, une part de gratuité est donnée en échange de services rendus. Les membres de l'APL qui veulent vendre doivent s'acquitter d'une redevance au même titre que les autres, 1 m de table leur est offert, la vente en marge de la tenue d'un stand ne sera plus acceptée.
Les points positifs : Simon KOSMALA responsable du placement, a effectué un travail remarquable et très efficace. Merci aux exposants, en particulier à Michèle HUET qui s'efforce de présenter une exposition à chaque manifestation. Très bonne gestion de la buvette (l'an prochain, penser à ajouter du Kir, à la demande des négociants). La présence du stand Yvert et Tellier a été très appréciée.
Pour la publicité : plus de 5000 flyers ont été distribués, par l'intermédiaire des membres (merci à Christian HESPEL!) lors des visites des bourses ; les négociants en joignent systématiquement à leurs envois postaux en direction de leurs clients.

En ce qui concerne la satisfaction des négociants, c'est toujours subjectif ; s'ils reviennent, c'est que c'était intéressant ! Alain DELOBEL possède des photos qui seront publiées ultérieurement.

Les points négatifs :

- La fréquentation moins importante : difficile à chiffrer, les visiteurs ne sont pas toujours des acheteurs !
- Les difficultés administratives : autorisations, fléchage...
- La salle n'a toujours pas d'accès pour PMR
- Deux négociants absents : pas de remboursement
- L'éternel problème de la « main d'œuvre », accentué par le vieillissement des bénévoles actifs ; pas de coup de main pour la mise en place la veille ni pour le rangement dimanche soir de la part des négociants de l'APL (sauf Didier LALLIER).
- Exposition bien peu regardée
- Mail Art : même constat
- Cocktail : beaucoup de personnalités absentes et non excusées...
- Manque de publicité en direction des autres clubs

Cependant, selon Philippe SAVARY, le bilan est globalement positif. Mais, **Philippe annonce qu'il n'organisera plus seul la bourse en 2020. Si nous voulons qu'elle continue, il faut qu'une équipe se constitue** pour l'organiser. Philippe aidera de ses conseils et de son expérience.

Dans l'immédiat, il faudrait mettre une option pour retenir la salle avant juillet, l'équipe constituée dès septembre confirmera les réservations et se chargera de l'organisation. L'urgence absolue est donc dans la constitution de cette équipe. Une réunion le 22 juin devrait faire avancer les choses sur ce point crucial.

Le CA remercie Philippe SAVARY pour cet engagement depuis 9 ans, pour le succès grandissant rencontré par la bourse philatélique de l'APL qu'il a supportée seul et dont la notoriété s'affirme.

4. Point sur les circulations : il est décidé de supprimer la cotisation sur l'assurance, l'APL percevra 8% sur les ventes, comme cela se fait dans d'autres clubs. Selon J.M. POUILLAUDE, ce nouveau dispositif permettra de réactiver les circulations, la suppression de l'assurance permettrait de voir réapparaître des carnets plus intéressants. B. VANSTEENDAM et J. MILLAIRE reprendront contact avec la MAIF pour éclaircir le point de l'assurance en cas de vol, perte ou destruction. R. MEESMAN suggère que, pour les grosses valeurs, des photocopies remplacent les timbres dans les carnets. Il faudra bien sûr que les émetteurs de carnets soient assurés (ou signent une décharge).

Ordre du jour épuisé, séance levée à 18 h

Le Secrétaire, Jean MILLAIRE

La Présidente, Brigitte VANSTEENDAM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU 05 OCTOBRE 2019

Présents : B. Devambez, Pierre Dubremetz, J.M. Pouillaude, J. Millaire, B. Meesman, L.Lamirand, B. Vansteendam, P. Savary, L. Mouton, R. Meesman, M. Debaecker

Séance ouverte à 15 h 30 par la Présidente, Brigitte VANSTEENDAM

Circulations :

J.M. a repris officiellement la comptabilité de ce domaine, en raison de l'âge de Denis RAGON et de ses difficultés liées à sa santé, à celle de son épouse. Denis a transmis par courrier des conseils judicieux qui ont conduit J.M. POUILLAUDE à établir des tableaux sur « Excel » afin d'optimiser les renseignements concernant les circulations. Lucienne LAMIRAND manifeste son mécontentement à ce sujet, d'une manière si véhémement qu'il est décidé de se transporter dans la salle voisine où les tableaux seront présentés.

Tableau émetteur : chaque émetteur est répertorié, chacun de ses carnets est affecté d'un numéro et de sa valeur. Dans les 6 colonnes suivantes, sont inscrits, au fur et à mesure des informations, les prélèvements effectués. On peut donc constater en temps réel, le montant des prélèvements, la valeur de ce qui reste dans le carnet.

Tableau préleveur : chaque préleveur est répertorié, le montant des prélèvements dans les différents carnets est inscrit sur la ligne correspondant au carnet. On peut donc, en temps réel, visualiser le montant total prélevé ainsi que la répartition par carnet.

J.M. POUILLAUDE se charge de remplir les tableaux au fur et à mesure de la transmission des informations remises par la responsable des circulations, Lucienne LAMIRAND à qui il suffit de communiquer, lors des réunions, le numéro et l'intitulé des carnets par émetteur et les montants prélevés par les préleveurs à l'issue des circulations. Le procédé a l'avantage de ne pas donner une masse de comptabilité à la fin de l'année philatélique puisque le travail sera effectué au fur et à mesure des renseignements donnés sur le tableau. Ceci correspond aussi au souhait de Denis RAGON qui ne pouvait guère réaliser ce travail sur papier mais qui sait que l'ordinateur peut être utile pour ce genre d'opération.

Sans qu'on sache pour quelle raison, Lucienne LAMIRAND entre dans une furieuse colère, se met à refuser d'envisager toute modification à ses pratiques et se met à insulter nominativement Brigitte VANSTEENDAM et Philippe SAVARY, insultes, injures, accusations à caractère diffamatoire ce qui nécessite l'intervention d'un membre de l'APL pour éviter que ces diatribes ne se transforment en voie de fait.

Revenus dans la salle attenante, les membres du CA essaient de poursuivre. Jean MILLAIRE essaie d'expliquer à Lucienne LAMIRAND qu'il n'y aura pour elle ni changement ni surcroît de travail, mais en vain...

J.M. POUILLAUDE demande un vote à bulletin secret sur cette modification de procédure. Lucienne LAMIRAND refuse de voter, 1 abstention, 1 voix contre, 8 voix pour. La modification est donc adoptée à la majorité.

Articles du règlement de l'A.P.L. concernant les circulations de timbres au sein du club.

Art . 12 - L'association organise un service de circulations de timbres et documents philatéliques au profit de ses membres à jour de leur cotisation et qui en font la demande. Cette organisation est confiée à des chefs de secteur désignés par le Conseil d'Administration.

Art. 13 - Les timbres sont présentés dans des carnets à choix de format standard (13,5 x 21) fournis ou non par l'association, à raison d'un timbre par case. Les timbres doivent rester accessibles à l'examen direct. Chaque case doit indiquer le numéro du timbre, son état, sa côte et le prix demandé. La désignation et la cotation des timbres sont celles des catalogues Yvert et Tellier

les plus récents sauf indication contraire justifiée. Il est interdit de mettre en circulation des faux timbres, réparés ou porteurs de défauts, sauf s'ils sont dûment signalés. Les prix nets sont totalisés par page et les totaux des pages sont récapitulés pour l'ensemble du carnet. Les plis, enveloppes, cartes et autres documents philatéliques sont présentés dans des pochettes spéciales soumises aux mêmes règles que les carnets.

Art. 14 - Carnets et pochettes, portant au recto de la couverture le numéro du sociétaire sont remis contre reçu aux chefs de secteur. Ils peuvent être adressés par voie postale, aux frais et risques de leur expéditeur.

Art. 15 - Les chefs de secteur vérifient que les carnets reçus sont préparés conformément aux règles ci-dessus. Dans le cas contraire ils peuvent les retourner à leur auteur, à ses frais. Ils peuvent mentionner les anomalies qu'ils relèvent au cours de leur examen. En aucun cas ils ne peuvent être tenus responsables des erreurs commises dans la confection des carnets quant à la description, la côte ou l'authenticité des pièces présentées. Les chefs de secteur ont priorité pour effectuer des prélèvements dans les carnets pour eux-mêmes ou pour les besoins de l'association.

Art.16 - Carnets et pochettes sont groupés en boîtes, dites *circulations*. Dans chaque boîte sont inclus : une feuille de route portant la liste des destinataires dans l'ordre de circulation, des reçus de transmission à faire signer par le destinataire lors de la remise de chaque circulation et des avis de passage.

Art. 17 - Dès réception d'une circulation, le sociétaire doit s'assurer qu'elle est conforme au descriptif de la feuille de route et que toutes les cases vides portent bien un numéro de sociétaire ayant prélevé. S'il constate une case vide sans numéro, il doit y porter la mention : *manque à l'arrivée* avec son propre numéro sous peine d'en être considéré comme le préleveur. Chaque fois qu'il y prélève une pièce, il appose dans la case correspondante son numéro personnel. Le montant des prélèvements est reporté sur la feuille de route carnet par carnet. Toute anomalie ou erreur relevée dans un carnet sera signalée sur le feuillet collé par l'émetteur au verso de la première page de couverture avec le numéro et la signature du sociétaire qui l'a constatée.

Art.18 - Les sociétaires peuvent garder les circulations au maximum trois jours, non compris les jours de réception et de transmission. Après trois dépassements de ce délai et rappel du règlement, le contrevenant peut être rayé de la liste des bénéficiaires de circulations.

Art.19 - Les circulations sont transmises de sociétaire à sociétaire selon l'ordre de la feuille de route. En cas d'absence du destinataire, un avis de passage lui sera adressé. S'il n'y est pas donné suite dans les 48 heures, la circulation est portée au sociétaire suivant sur la feuille de route. Il est nécessaire qu'en cas d'absence prolongée prévue ou imprévue, le sociétaire en informe le chef de secteur.

Art.20 - Le sociétaire qui reçoit une circulation signe obligatoirement le reçu de transmission qui décharge la responsabilité du porteur.

Art.21 - Le sociétaire qui macule ou détériore un timbre, même involontairement, est tenu de le prélever et d'en régler le montant. Toute substitution est un vol dont l'auteur sera exclu de l'association et poursuivi devant les tribunaux. Des contrôles peuvent être effectués à tout moment. Tout sociétaire qui constaterait une indécatesse ou une fraude est tenu d'en informer sans délai son chef de secteur.

Art.22 - Les prélèvements effectués dans les circulations doivent être réglés dans le délai d'un mois au trésorier de l'association, lequel donne quittance de ce règlement sauf s'il est effectué

directement au compte bancaire de l'A.P.L. Dans le cas où un sociétaire serait redevable de sommes importantes, il peut lui être demandé expressément de les régler en tout ou partie.

Art.23 - Au retour des circulations, les chefs de secteur vérifient les carnets et établissent un bordereau spécifiant le montant prélevé par chaque membre et par carnet qu'ils remettent au trésorier. A la fin de l'année philatélique les carnets sont remis contre décharge à leurs émetteurs ou renvoyés à leurs frais et risques s'ils le demandent.

Art. 24 - Le sociétaire ayant une circulation en dépôt en est responsable pendant la durée de son passage chez lui. En cas de perte, vol ou détérioration, il doit en rembourser le montant à l'association. L'A.P.L. pourra alors remettre à l'émetteur le montant des pertes subies déduction faite des sommes spécifiées à l'article 26. Il est interdit de communiquer les circulations à des personnes étrangères à l'association.

Art.25 - A partir de l'année 2018-2019, l'assurance de 1% calculée sur la somme des timbres mis en vente ne sera plus demandée aux émetteurs de carnets. En revanche ceux-ci peuvent assurer personnellement les timbres qu'ils mettent en vente. Le chef de secteur ne sera tenu en rien responsable des substitutions, vols, pertes ou détériorations involontaires des carnets qui lui sont confiés. Les émetteurs doivent signer une décharge en lui remettant leurs carnets.

Art.26 - A partir de l'année 2018-2019 il sera prélevé 8% sur les ventes des timbres au profit de l'association.

Art.27 - Le chef de secteur n'acceptera qu'un nombre raisonnable de carnets par émetteur pour laisser la possibilité à tous de mettre en vente des timbres, sachant que le nombre de boîtes mises en circulation pour l'année doit rester gérable. Le chef de secteur devra s'assurer que les carnets ne font pas doublons et éviter de mettre en circulation des carnets de timbres qui ne trouvent jamais preneurs. Il devra rendre compte en C.A. des carnets mis en circulation.

Art.28 - Pour éviter les problèmes de vol, substitution ou détérioration, il serait souhaitable que l'émetteur mettant en vente de grosses valeurs place dans ses carnets les photocopies de ces timbres. Les amateurs enlèveront la photocopie et mettront leur numéro d'adhérent dans la case correspondante. Le chef de secteur remettra le timbre en question en mains propres à l'acheteur après vérification de l'état.

Art.29 - Le règlement des sommes portées au débit ou au crédit de chaque sociétaire doit être effectué avant le début de l'année philatélique suivante (1^{er} septembre). Si des sociétaires se trouvent encore débiteurs un mois plus tard, le trésorier leur envoie un relevé de compte de rappel dont le règlement doit être effectué sous quinzaine. A défaut il peut solliciter un recouvrement par poste aux frais du sociétaire. Les carnets non retirés ou non réclamés après un délai de six mois sont considérés comme propriété de l'association.

A la suite de ce vote, Lucienne LAMIRAND est sommée de s'expliquer sur son accusation visant Jacques CAMBAY pour un prélèvement qu'il n'aurait pas réglé. Jean-Marie POUILLAUDE ayant récupéré ledit carnet, tout le monde peut constater que Jacques CAMBAY n'a rien prélevé dans ce carnet. L'APL, par l'intermédiaire de son secrétaire et de sa présidente, prie Jacques CAMBAY d'accepter toutes ses excuses pour cette erreur que Lucienne LAMIRAND refuse de reconnaître.

La Bourse :

P. SAVARY aurait bien aimé rejoindre une équipe qui se serait constituée pour reprendre la 10ème édition, mais, choqué par l'attitude de Lucienne LAMIRAND, il ne souhaite plus donner suite.

Délégation à la Fédération :

Brigitte FONCEZ est la 3^{ème} personne déléguée pour la représentation de l'APL auprès de la Fédération (85 adhérents = 3 délégués).

Or, il s'avère que, depuis quelques mois, elle ne peut être présente lors de nos réunions bi-mensuelles et également lors des réunions du groupement : étant très occupée d'après ce qu'elle a annoncé directement au Président du Groupement Nord Pas-de-Calais qui nous en a fait part lors de la réunion de groupement le 21 septembre dernier. Pour la soulager de cette tâche, pour le bon fonctionnement de l'association et après en avoir discuté en CA, il nous paraît souhaitable qu'une 3^{ème} personne puisse la remplacer pour représenter l'APL aux réunions du groupement.

Robert MEESMAN, trésorier-adjoint et membre du CA propose sa candidature qui est retenue à l'unanimité par le CA.

AG

Le prochain NT 106 annoncera la tenue de l'AG le 16 novembre prochain, avec l'ordre du jour et le pouvoir à remettre pour ceux qui ne pourraient pas y assister.

Abonnements :

La liste est mise à jour.

Suite donnée à l'attitude et aux propos diffamatoires de Lucienne LAMIRAND :

P. SAVARY, mis en cause gratuitement tient à ce que le CA se prononce sur la présence conjointe de Lucienne LAMIRAND et de lui-même au sein du CA, étant entendu qu'il refusera dorénavant de siéger aux côtés d'une personne dont les propos peuvent faire l'objet d'un recours en diffamation auprès d'un tribunal. Par vote à bulletin secret, le CA accorde sa confiance à P. SAVARY (11 votants ; 1 abstention, 1 voix pour Lucienne LAMIRAND ; 9 voix pour P. SAVARY). Conformément à l'article 2 du règlement de l'APL (... « tout sociétaire qui se rendrait coupable d'une (...) activité nuisible aux intérêts de l'Association pourra être exclu par décision du CA (...) conformément à l'article 7 des statuts »).

Lucienne LAMIRAND est donc exclue du Conseil d'Administration de l'APL. Ses prétentions à vérifier les comptes de l'APL ne sont pas conformes aux statuts et sont donc rejetées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45.

Le secrétaire adjoint, Jean MILLAIRE

La Présidente, Brigitte VANSTEENDAM

NOS PEINES

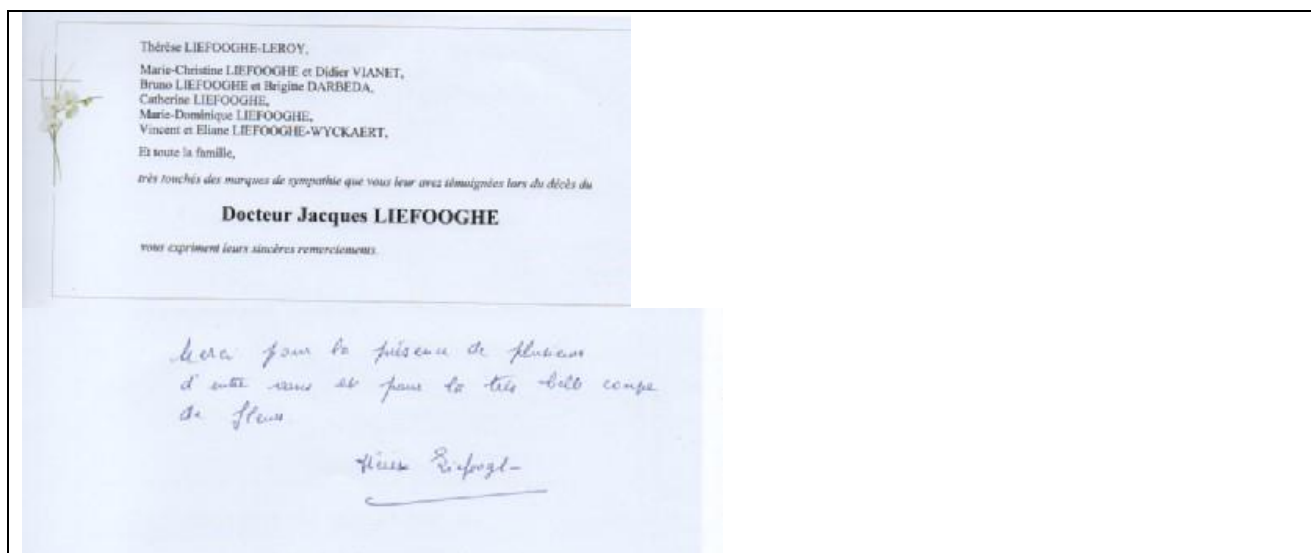
La disparition du Dr LIEFOOGHE est une perte immense pour l'APL et la philatélie en général.

Témoignage de Denis RAGON :

« L'Association Philatélique Lilloise est en deuil. Le Dr Jacques LIEFFOGHE est mort. Collectionneur avisé, il occupait au sein de notre association une place particulière : celle d'un homme intelligent, discret et respecté.

Ancien élève de l'Université Catholique de Lille, puis membre éminent de cette institution, c'est là qu'il donnera toute la mesure de ses capacités intellectuelles et morales. Sa présence à nos côtés a été un honneur pour les philatélistes lillois.

Ils saluent sa mémoire et adressent à sa famille l'expression de leurs très sincères condoléances. »



NOS JOIES

Sortie « dégomme » du 09 mars 2019.

Les circonstances ont permis, cette année, de jumeler deux événements autour du thème qui nous est cher : la Traction avant.

La Fête du Timbre, organisée dans plus d'une centaine de villes en France proposait aux philatélistes une incursion dans le monde de l'automobile. Le thème retenu, « L'Élégance et l'automobile » faisait honneur à la marque Citroën en émettant deux timbres dont les visuels étaient la 10 HP de 1919 et le cabriolet Traction avant de 1934.



C'était donc l'occasion de proposer aux adhérents de la TU une sortie vers Ronchin, la ville organisatrice, aux portes de Lille. Nous étions 14 équipages (12 Tractions et 2 DS) à avoir répondu présents. Rassemblés vers 10 h devant la mairie de Ronchin, les Tractions et les DS alignées ont attiré la curiosité et suscité l'admiration des habitants. Le tour de ville a été un peu écourté car l'organisateur n'avait pas bien fléché le parcours. Pique-nique convivial dans la Salle des Fêtes, remise aux participants du bloc commémoratif après les discours d'usage. Certains ont pu admirer les expositions de timbres consacrées en principe aux automobiles de collection.

En route pour Mons-en-Baroeul, cette fois le convoi est resté compact et nous avons sillonné les rues de cette petite ville pour nous garer devant le Fort de Mons, but de la visite de l'Après-midi. Nous étions en avance sur le guide. Xavier, ancien prof d'histoire nous a fait partager sa passion pour ce lieu. Le Fort Mac Donald fait partie d'un vaste ensemble défensif décidé par l'Armée après la défaite de 1870 et confié au Général Serré de Rivière. Ces multiples forts, enterrés, étaient destinés à préserver les passages de l'ennemi venant d'outre-Rhin. Malheureusement, ils n'ont jamais servi car entre leur construction et leur première utilisation, l'obus explosif venait d'être inventé !

Devenus obsolètes, ils ont été plus ou moins réhabilités. Celui de Mons est un bel exemple de réhabilitation fonctionnelle : la plus grande bibliothèque (en m²/hab), une Ecole de Musique, un restaurant, une Maison Folie y attirent les nombreux visiteurs et usagers.

Nos Tractions ont pris l'air et il valait mieux ne pas les avoir garées sous un arbre car la tempête soufflait !





Jean MILLAIRE et photos d'Alain DELOBEL

Bourse du dimanche 19 mai 2019.

Ce jour-là, 38 négociants professionnels ou amateurs, de la région et d'ailleurs, s'étaient donné rendez-vous pour la 9^{ème} édition de la bourse philatélique et cartophile de l'APL, salle Savoye, avenue Gaston Berger à Lille, dans l'enceinte des installations sportives de la fac de Lille 2. Cette année, une légère modification des horaires : 8h30 – 16h30, changement qui a satisfait bénévoles et négociants. L'influence sur l'affluence n'est pas évidente : bonne fréquentation le matin mais calme olympien l'après-midi. Beaucoup de timbres et documents philatéliques sur les 212 mètres de tables, un peu de cartes postales (mais force est de constater que les cartophiles même locaux, sont loin de participer...) : largement de quoi satisfaire les dénicheurs de perles rares... ou banales, que nous sommes. Yvert et Tellier avait répondu présent, une première participation fort appréciée. 2 associations caritatives tenaient un stand offert par l'APL : l'une récoltait des fonds pour la construction d'une école au Cambodge et l'autre pour la fourniture de matériel pour une école malgache. Un atelier art postal était proposé et les jeunes pouvaient s'initier auprès de nos animateurs jeunesse. On ne peut que constater que ces deux ateliers furent peu fréquentés.

La veille, une poignée de bénévoles (moins nombreux, on vieillit tous !!) sous la houlette de Simon, avait préparé la salle. Une petite exposition philatélique de 5 collections avait été installée. Hélas, comme à l'accoutumée, quasiment ignorée ; une injustice pour les exposants au regard du travail fourni !

La presse locale (la Voix du Nord et France bleu) avait relayé l'évènement. La publicité avait été assurée par quelques-uns d'entre nous et par des négociants en amont lors des bourses dominicales de la région et de Belgique ou dans leurs magasins. C'est un secteur à développer.

Convivialité, accueil, tarifs raisonnables (tables, restauration, buvette...), entrée et stationnement gratuits ont satisfait la très grande majorité des négociants et bon nombre de visiteurs.

Le bilan financier, malgré l'emploi d'un agent de sécurité, est cette année encore positif et l'aspect humain l'est tout autant. La notoriété de cette bourse spécialisée s'étend.

Un grand merci aux négociants qui se sont déplacés, aux visiteurs, à la mairie de Lille pour son aide matérielle non négligeable sans laquelle la bourse ne pourrait pas avoir lieu, aux mairies de Lille, Ronchin et Lesquin pour leurs diverses autorisations, au personnel de la fac de Lille 2, et enfin et surtout, aux bénévoles du samedi, du dimanche et même à ceux qui ont œuvré avant, qui ont installé, photographié, acheté, préparé, servi, vendu, aidé, nettoyé, rangé... Somme toute : consacré de leur temps pour que la bourse de leur club soit une réussite. Quoi de plus naturel, allez-vous me dire. Oui, mais pas pour tout le monde !!

Philippe SAVARY

PETITES ANNONCES

Recherche sur roulettes Marianne de Luquet Y & T 3418 n° noirs à gauche. J. Cambay APL 2911	Robert Turpain, APL 3040 recherche timbres de postes locales d'avant 1900 : Allemagne, Russie, Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Etats-Unis, Chine, Etats Indiens. 06 65 04 46 30
RECHERCHE : « Histoire de Lille » par Victor Derode, Tome I (ed : Hebrad & Co à Paris ; Beghin, 15 Rue Esquermoise à Lille ; Bronner Bauwens 2 Rue du Pont Neuf Lille) 1858 Fr. TRICOT 06 23 15 50 79	Jean-Marie Pouillaude (APL 2333) : vend album de timbres oblitérés de différents pays d'Europe + quelques thématiques. Téléphone 03 20 60 47 18 – 06 76 54 42 58
Philippe Savary (APL 2372) Recherche documents philatéliques et cartophiles sur Vauban et son œuvre. Téléphone 03 20 95 44 73 – Email : ph-savary@hotmail.fr	Brigitte Meesman recherche flammes tous pays, tous thèmes 03 20 44 18 73
Carlos Sacré (APL 2470) propose au ¼ de cote les timbres autoadhésifs de France n° 22 et 224 neufs. 03 20 58 72 43 carlos.sacre@neuf.fr	Christian Hespel (APL 2124) Vend reliure skaï SAFE NEUVE avec boîtier assorti couleur tabac. Prix dans le commerce 84,20 € ; vendu 50
Olivier Corblin (APL 3007) Recherche, tous états ; Roumanie années 1872-1879 : YT n°36 à 54 ; Guatemala année 1871 : YT n°1 à 4. + France fiscaux : effets de commerce 1864-1873 Tél 06 83 00 77 21 (répondeur) ; e-mail olivier_corblin@yahoo.com	Je recherche tout timbre oblitéré pas trop commun, tous pays mais sans obl. de complaisance ; en échange, je donne même cote SOIT en oblitérés à surtaxe de France, SOIT en timbres (N**, N* et/ou Obl.) des colonies françaises, le tout de mon choix, mais j'accepte des mancos pas trop "pointues" que je servirai en priorité Robert LIGNY , 479, route de Nîmes, 34670 Baillargues
Denis RAGON vend des feuilles complètes avec millésime : 134 millésime 6 feuille de 150 t cote 690 prix 200 108 8 232 80 85 1800 450 158 1 432 200	T 43 8 565 200 193 6 567 200 FM 5 3 667 250 217 pub GIBBS 1600 350 03 20 38 61 47
Sous couvert de Jean MILLAIRE (APL 2614) M. Jean-Claude LAMY ; Le Clos des Vessannes 739 Chemin de la Gaude 06140 VENCE , spécialiste en timbres perforés, est prêt à répondre à vos mancolistes.	

GENIAL OLIVIER

J'ai emprunté le titre de cette rubrique à une BD de Jacques Devos, parue dans « Spirou en 1963 ». Un élève particulièrement brillant ne cesse de ridiculiser son enseignant, M. Rectitude, en usant de ses connaissances et de son génie de la création.

Conf Norvège

En consultant mon vieux catalogue (01), je me suis aperçu que la Norvège (02) avait émis en 1856 des timbres ayant un petit air de parenté avec ceux de la France à la même époque (03). Je me suis donc procuré l'ouvrage de référence sur le sujet (04): "Norway / The skilling Oskar Stamps", de Tore Gjelsvik.

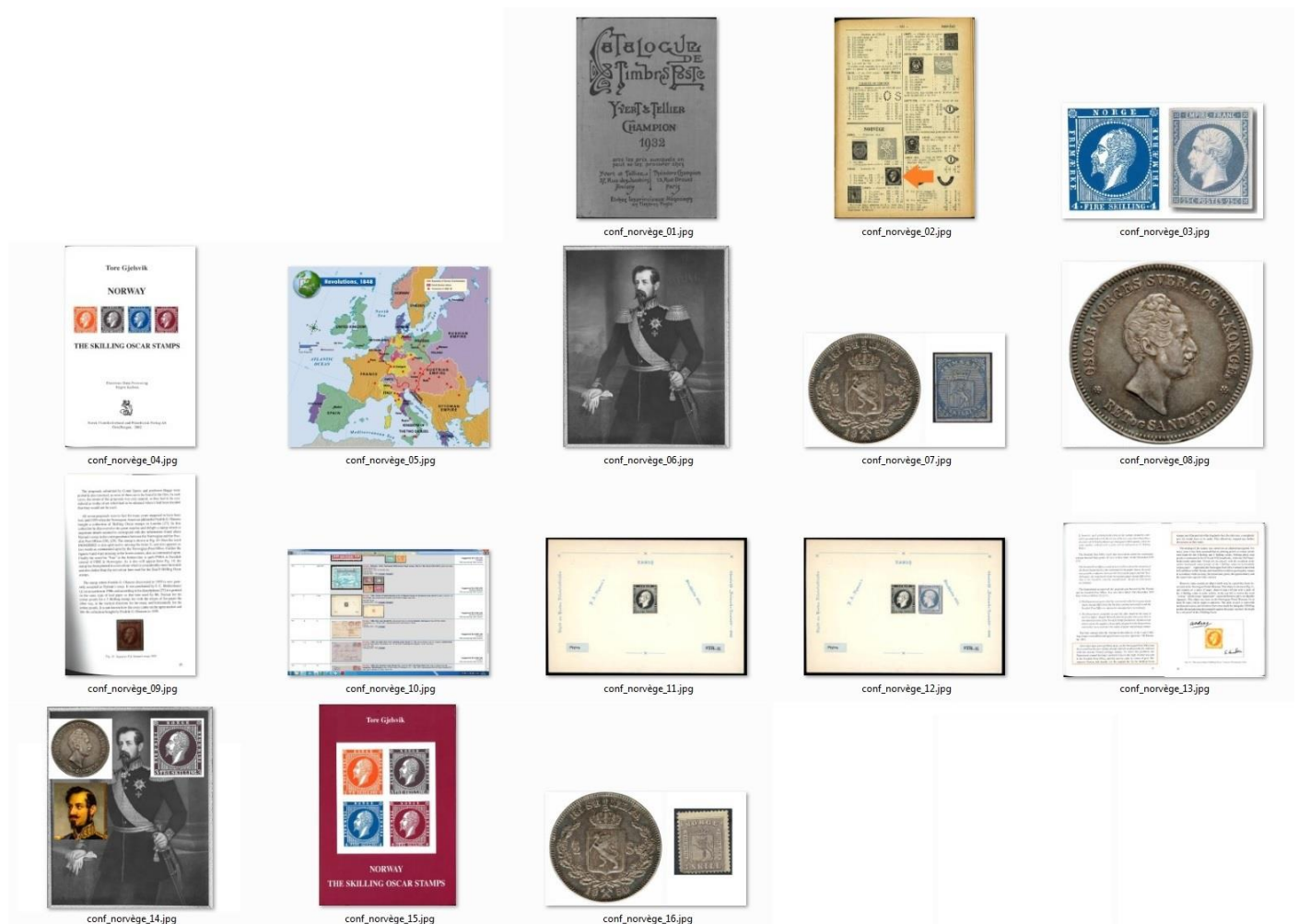
La Suède fait partie de la Scandinavie, et de 1815 à 1905, elle a été rattachée au royaume de Suède (05). Le roi Oskar Ier (06) a succédé à son père en 1844.

Le premier timbre, émis en 1856, reprenait simplement les armoiries du pays qu'on trouvait aussi sur les pièces de monnaie (07) mais ne mentionnait pas le nom du pays ; quelques semaines après l'émission, il était déjà question de remplacer le côté pile par le côté face (08).

Le projet initial, gravé par le graveur officiel de la Suède, est connu à un seul exemplaire (09), mais un facsimile a été imprimé à l'époque de sa découverte, en 1960 (10,11). La ressemblance avec les émissions de l'empire est frappante (12). L'administration demanda et obtint que le cadre soit modifié pour que le mot "frimærke" ne soit pas coupé. Puis quelqu'un se rendit compte de la ressemblance avec les timbres de Napoléon et on voulut changer l'orientation de l'effigie, mais il était trop tard pour regraver cette partie (13).

Notez que le graveur, plutôt que de reprendre le portrait sur les pièces, déjà ancien, s'est inspiré de portraits plus récents (14).

Il y eut quatre valeurs (15), pour le port local (2 sk.), le port simple (4 sk.), les envois pesants (8 sk.) et une valeur de complément, impaire, pour les envois à l'étranger (3 sk.). Le roi était mort en 1859 mais on utilisa les timbres jusqu'au dernier, effectuant même un tirage complémentaire du 4 sk. Puis, pour l'émission suivante, en 1863, on revint aux armoiries (16), qui n'ont pas besoin d'être réactualisées à chaque changement de règne



Conf JAPON

Yokohama 27 juin 1866

Messieurs Revol & Dassier

Lyon

Nous avons le plaisir de vous confirmer, Messieurs, nos avis du 29 passé.

Nos affaires soyeuses continuent à être excessivement calmes. - Des transactions normales en soie sont impossibles, le choix étant trop mauvais, la belle marchandise tout à fait introuvable. Les vers-à-soie sont à la bruyère, ils promettent bien dans les provinces de Sinchiu et Tokio, tandis qu'on entend des plaintes plus ou moins sérieuses de Hadoshogi, Maibashi & surtout de Coshio. - Comme la production de graines de vers-à-soie sera diminuée de beaucoup cette année, on espère obtenir la même quantité de soie comme l'an dernier, soit 12000 balles environ. Le courrier prochain prendra probablement les premières soies de la nouvelle campagne ! Nous venons de voir un échantillon représentant une très belle marchandise qui doit arriver (sic) dans trois à quatre jours ; on demande \$800 p pécul, mais nous espérons bien qu'on ne commencera pas par des prix aussi élevés.

Nous avons l'honneur de vous présenter, Messieurs, nos salutations empressées.

Gütschow & Co

Nous poursuivons, grâce au planchage, notre tournée des destinations éloignées.

Ici, une paire verticale du n°23 oblitérée au Japon (01) dont le timbre supérieur n'est autre que la variété 068 (02), dont l'emplacement n'est pas encore déterminé (03).

La lettre, de 1866, part du bureau français de Yokohama (04), sur lequel des études très intéressantes ont été publiées en anglais (05) mais aussi en français (06) par Jun Ichi Matsumoto.

Le texte, purement commercial (07, 09, 11 & 13), concerne la sériciculture : nous découvrons ainsi des expressions charmantes, comme "aller à la bruyère"(08), des endroits exotiques (10) ou des unités de poids et mesures oubliées (12).

La lettre est oblitérée du 28 juin 1866 (14) et ne peut donc avoir voyagé par paquebot français (15), les passages les plus proches ayant eu lieu les 12 juin et 13 juillet (16).

Voici une lettre du même expéditeur (17), mise en vente récemment à Hong-Kong, qui, elle, a pris le paquebot français du 12 septembre : le prix atteint indique bien la rareté, comparée aux paquebots anglais.

R. Kirk (The P&O lines to the far East)(18) nous indique que notre lettre a voyagé sur cinq paquebots (19 à 21), quittant Yokohama le 28 juin, passant par Shanghai, Hong-Kong, Galle, traversant l'isthme de Suez pour finalement arriver à Marseille le 24 août (22). Grâce à R. Salles, nous avons une idée plus précise de ce cachet mal marqué (23). La lettre arrive à Lyon, sa destination, le même jour, avec des nouvelles fraîches datant de deux mois.



conf_jap_01.jpg



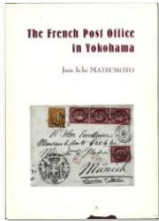
conf_jap_02.jpg



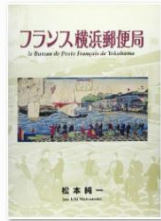
conf_jap_03.jpg



conf_jap_04.jpg



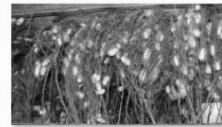
conf_jap_05.jpg



conf_jap_06.jpg



conf_jap_07.jpg



conf_jap_08.jpg



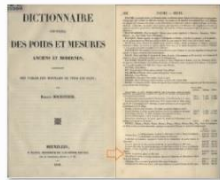
conf_jap_09.jpg



conf_jap_10.jpeg



conf_jap_11.jpg



conf_jap_12.jpeg



conf_jap_13.jpg



conf_jap_14.jpeg



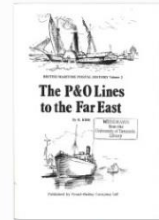
conf_jap_15.jpeg



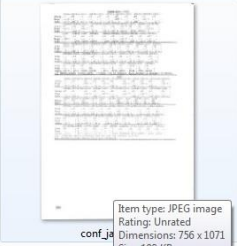
conf_jap_16.jpeg



conf_jap_17.jpg



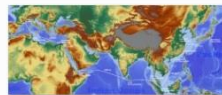
conf_jap_18.jpeg



Item type: JPEG image
Rating: Unrated
Dimensions: 756 x 1071
Size: 198 KB



conf_jap_20.jpeg



conf_jap_21.jpeg



conf_jap_22.jpg



conf_jap_23.jpg

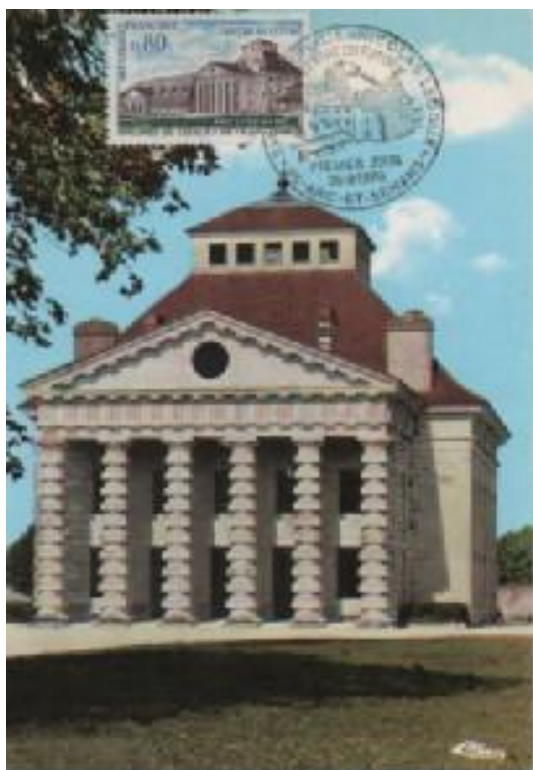


conf_jap_24.jpg

MAXIMAPHILIE

Nous avons, l'an passé, annoncé la création d'une section à l'APL...

Cet exemple me tient à cœur : il m'a permis, par hasard, d'obtenir la note maximum à un entraînement d'oral d'histoire concernant la Gabelle.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PHILATELIQUE LILLOISE

le 16 NOVEMBRE 2019

à 15 H 00

22 rue Jeanne d'Arc à Lille



Madame, Monsieur, cher(e) collègue et ami(e),

Le Conseil d'Administration de l'A.P.L. serait très heureux de votre présence à l'Assemblée Générale de notre association.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2019, accueil des nouveaux adhérents et hommage à nos amis disparus ;
- Approbation du compte-rendu de l'AG du 5 janvier 2019 ;
- Rapport d'activités de la saison 2018-2019 ;
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes ;
- Quitus des deux rapports ;
- Vote et renouvellement des vérificateurs aux comptes
- Remaniement du fonctionnement des circulations ;
- Prévisions d'activités pour la saison 2019-2020 ;
- Montant de la cotisation pour la prochaine saison 2019-2020 ;
- Questions diverses ;
- Paroles aux invités ;
- Renouvellement du CA ;
- Tirage de la tombola réservée aux membres présents ;
- Pot de l'amitié.

Les questions diverses que vous souhaitez ajouter à l'ordre du jour, doivent être déposées, par écrit, auprès de Monsieur Jean MILLAIRE, Secrétaire, **dès que possible**,

Nous comptons sur vous.
Bien cordialement.

La Présidente,

Brigitte VANSTEENDAM

POUVOIR

Je, soussigné

Sociétaire n°

Donne pouvoir à

Sociétaire n°

Pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'Association Philatélique Lilloise le 16 novembre 2019.

A Le

Signature

Bon pour pouvoir